



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale des trois-lacs

**Procès-verbal** de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 15 avril 2011, à 9h30, au 100 place de la mairie, à St-Faustin-Lac-Carré

Sont présents : Madame Danielle St-Laurent  
Madame Berthe Bélanger  
Monsieur Pierre Poirier

Sont aussi présents : Monsieur Denis Desautels, substitut Val-des-Lacs  
Monsieur André Brisson, substitut St-Faustin-Lac-Carré  
Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier-Coordonnateur  
Monsieur Jacques Brisebois, directeur général, St-Faustin-Lac-Carré  
Madame Diane Taillon directrice générale, Lac Supérieur  
Madame Danielle Gauthier, dir.générale adjointe, St-Faustin-Lac-Carré

### **1.** **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de M.Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 9h30.

M.Poirier, fait un bref historique des démarches qui ont conduit à la fondation de la régie intermunicipale des Trois-Lacs.

### **2.** **R.01-04-2011** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1.** Ouverture de la séance ordinaire
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Nomination du président(e) de la Régie intermunicipale
- 4.** Embauche de Monsieur Gilles Bélanger et nomination à titre de secrétaire-trésorier
- 5.** Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2011
- 6.** Règles de convocation des séances spéciales du conseil d'administration
- 7.** Approbation du devis et de l'appel d'offres pour le contrat de collecte et transport
- 8.** Avis de motion – règlement de contrôle et suivi budgétaire et délégation d'autorisation de dépenser
- 9.** Avis de motion – règlement décrétant l'acquisition de camions et décrétant un emprunt
- 10.** Ouverture d'un compte bancaire et nomination des signataires des chèques
- 11.** Désignation du ou des site(s) Internet où seront publiés la politique de gestion contractuelle et l'hyperlien permettant d'accéder à la liste des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000\$
- 12.** Politique relative au remboursement de frais de déplacement
- 13.** Inscription à la TPS et à la TVQ
- 14.** Inscription pour l'obtention d'un numéro d'employeur



No de résolution  
ou annotation

**Régie intermunicipale des trois-lacs**

**15. Période de questions**

**15.1 Ajournement**

**16. Levée de la séance**

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

**3.**

**R.02-04-2011**

**NOMINATION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) ET DU (DE LA) VICE-PRÉSIDENT(E) DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** l'article 586 du Code municipal qui prévoit que dès sa première assemblée, le conseil d'administration nomme un président parmi ses membres;

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger :

**DE NOMMER** M.Pierre Poirier à titre de président de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs pour une période d'un an soit jusqu'au 14 avril 2012

**DE NOMMER** Mme Berthe Bélanger à titre de vice-présidente de la régie intermunicipale des Trois-Lacs pour une période d'un an soit jusqu'au 14 avril 2012

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

**4.**

**R.03-04-2011**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR GILLES BÉLANGER ET NOMINATION À TITRE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**CONSIDÉRANT** l'article 586 du Code municipal qui prévoit que dès sa première assemblée, le conseil d'administration nomme le secrétaire et le trésorier ou un secrétaire-trésorier pour cumuler ces deux fonctions;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la réalisation du processus d'embauche, le comité de sélection recommande la candidature de Gilles Bélanger ;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent :

**D'EMBAUCHER** Monsieur Gilles Bélanger à titre de coordonnateur et secrétaire-trésorier à compter du 15 avril 2011;

**DE FIXER** la rémunération de Monsieur Bélanger à 55 000 \$ par année. Les conditions et avantages s'appliquant à Monsieur Bélanger sont prévues au contrat de travail à intervenir.

**D'AUTORISER** le président (e) à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale, le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité,

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

**Régie intermunicipale des trois-lacs**

5.

**R.04-04-2011**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2011 en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent :

**D'ADOPTER** le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2011, lesquelles se tiendront à l'hôtel de ville de chacune des municipalités membres, comme suit :

**Date des séances ordinaires**

- 15 avril 2011
- 4 Mai 2011
- 25 Mai 2011
- 29 Juin 2011
- 27 Juillet 2011
- 31 Août 2011
- 28 Septembre 2011
- 26 Octobre 2011
- 30 Novembre 2011
- 21 Décembre 2011

**Heure des séances et endroits**

- 9h30 St-Faustin-Lac-Carré
- 17 h Val-des-Lacs
- 17 h Lac Supérieur
- 17 h St-Faustin-Lac-Carré
- 17 h Val-des-Lacs
- 17 h Lac Supérieur
- 17 h St-Faustin-Lac-Carré
- 17 h Val-des-Lacs
- 17 h Lac Supérieur
- 17 h St-Faustin-Lac-Carré

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

6.

**R.05.04.2011**

**RÈGLES DE CONVOCATION DES SÉANCES SPÉCIALES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 597 du Code municipal, prévoit que le conseil d'administration peut prescrire les règles de convocation de ses séances spéciales;

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger:

**DE DÉCRÉTER** les règles de convocations des séances spéciales du conseil d'administration comme suit :

« En plus des séances ordinaires déterminées annuellement par résolution du conseil d'administration, celui-ci se réunit de plus à la demande écrite du président ou du tiers de ses membres adressée au secrétaire-trésorier.

L'avis de convocation, qui contient mention des sujets dont la discussion est proposée, est adressé par le secrétaire-trésorier aux membres du conseil d'administration par un écrit remis en mains propres ou envoyé par courriel aux membres convoqués, au moins deux jours avant le jour fixé pour la séance. L'adresse courriel de chaque membre du conseil d'administration est celle ordinairement utilisée par chacun pour traiter des affaires de la Régie.

Dans tous les cas, pour être valablement convoqué, un accusé-réception doit être retourné par le membre au secrétaire-trésorier ».

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

**Régie intermunicipale des trois-lacs**

7.

**R.06-04-2011**

**APPROBATION DU DEVIS ET DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie souhaite obtenir des soumissions pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QU'**un devis a été préparé par les services administratifs ;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent :

**D'APPROUVER** le devis et l'appel d'offres portant le numéro RITL 001 (2011) préparé par les services administratifs ;

**DE RATIFIER** le processus d'appel d'offres publié dans le Journal Constructo et sur le Système électronique d'appel d'offres (Se@o);

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

8.

**A.01-04-2011**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE ET DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSER**

Il est donné à la présente assemblée par Mme Berthe Bélanger un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement de contrôle et suivi budgétaire et délégation d'autorisation de dépenser.

9.

**A.02-04-2011**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE CAMIONS ET AUTORISANT UN EMPRUNT**

Il est donné à la présente assemblée par Mme Danielle St-Laurent un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant l'acquisition de camions et autorisant un emprunt.

10.

**R.07-04-2011**

**OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE ET NOMINATION DES SIGNATAIRES DES CHÈQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale des Trois-Lacs aura besoin d'une institution financière dans le cadre de ses opérations;

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger :

**DE RETENIR** la Caisse populaire Desjardins Saint-Faustin à titre d'institution financière pour la Régie;

**D'AUTORISER** le président et le secrétaire-trésorier à signer tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

**QUE** deux personnes soient requises pour la signature des effets bancaires, soit, le président ou la vice-présidente et le secrétaire-trésorier.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

**Régie intermunicipale des trois-lacs**

11.

**R.08-04-2011**

**DÉSIGNATION DU OU DES SITE(S) INTERNET OÙ SERONT PUBLIÉS LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE ET L'HYPERLIEN PERMETTANT D'ACCÉDER À LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000\$**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 620 du Code municipal prévoit que dans le cas où une régie intermunicipale ne possède pas de site Internet, la politique de gestion contractuelle et l'hyperlien permettant d'accéder à la liste des contrats doivent être publiés dans tout autre site qu'elle détermine;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent :

**DE DÉSIGNER**, pour les fins de l'application des articles 477.6 et 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, les trois sites Internet des municipalités membres de la Régie, soit ceux de Saint-Faustin-Lac-Carré, de Lac-Supérieur et de Val-des-Lacs.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

12.

**R.09-04-2011**

**POLITIQUE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration souhaite fixer l'allocation pour frais de déplacements payables lors de l'utilisation d'un véhicule personnel pour le compte de la Régie intermunicipale ;

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger :

**DE FIXER** le taux relatif aux frais de déplacement à 0.52 ¢ / kilomètre.

**D'INDEXER** annuellement l'allocation pour les frais de déplacements, conformément au taux décrété annuellement par le ministère des finances;

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

13.

**R.10-04-2011**

**INSCRIPTION À LA TPS ET À LA TVQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale doit faire les démarches auprès des gouvernements fédéral et provincial pour son inscription à la TPS et à la TVQ;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent :

**D'AUTORISER** le président et le secrétaire-trésorier à signer les documents requis afin de procéder à l'inscription de la Régie auprès des gouvernements pour la TPS et la TVQ.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

**Régie intermunicipale des trois-lacs**

14.

R.11-04-2011

**INSCRIPTION POUR L'OBTENTION D'UN NUMÉRO D'EMPLOYEUR (NEQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale doit faire les démarches auprès du gouvernement provincial pour l'obtention d'un numéro d'employeur (NEQ) ;

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger :

**D'AUTORISER** le président et le secrétaire-trésorier à signer les documents requis afin de procéder à l'obtention d'un numéro d'employeur (NEQ).

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

15.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

15.1

R.12-04-2011

**AJOURNEMENT**

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger :

**D'ajourner** la séance à 10h 10 pour discuter d'une demande de modification au devis du point numéro 7 de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent :

**De réouvrir** la séance à 11h.

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la régie ne souhaite pas apporter de modification au devis de collecte et transport pour ses matières résiduelles;

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger :

**DE GARDER** le devis au point numéro 7 de l'ordre du jour tel que présenté.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

16.

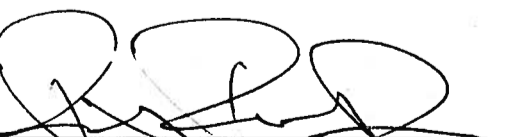
R.13-04-2011


**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Danielle St-Laurent de lever la présente séance ordinaire à 11 h 10.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

  
Pierre Poirier (Président)

  
Gilles Bélanger (Secr.-Très.)